

LONG SEJOUR POUR ETUDES SUPERIEURES

La comparution personnelle de l'étudiant est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du visa

PIECES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR (Cette liste n'est pas exhaustive)

- ▶ 1 dossier constitué des documents originaux
- ▶ 1 dossier constitué des documents en photocopie selon la liste ci-après :
- ▶ 2 Formulaires de demande de visa de long séjour dûment complétés et signés
- ▶ 2 Photographies d'identité récentes
- ▶ Passeport en cours de validité
- ▶ acte de naissance
- ▶ Diplôme du Baccalauréat
- ▶ Eventuellement, autres diplôme d'études supérieures
- ▶ Attestation de virement bancaire mensuel permanent et irrévocable d'une somme de 427 Euros accompagnée du relevé de compte de la personne assurant le virement
- ▶ Certificat de pré-inscription ou d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France
- ▶ Les frais de traitement de la demande de visa : 24 600 KMF

PIECES A FOURNIR PAR L'HEBERGEANT

- ▶ Ses justificatifs de ressources (3 derniers bulletins de salaire, dernier avis d'imposition)
- ▶ Copie du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité française
- ▶ Attestation de prise en charge (signature légalisée)
- ▶ 3 dernières quittances de loyer, bail ou titre de propriété.

Pour être recevable, le dossier doit comporter l'ensemble des pièces requises (originaux et photocopies)

Si le visa est délivré, vous devez conserver les pièces justificatives présentées à l'Ambassade, elles vous seront réclamées par la Police de l'Air et des Frontières à votre arrivée en France.

Les frais de dossier varient en fonction du visa que vous sollicitez et s'élèvent à :
24.600 KMF = 50 euros.